



Conditions tarifaires

ABONNEMENT annuel de date à date Collectivités ou Associations	
Adhésion collectivités ou associations	25,50 €
Forfait par service emprunteur de la collectivité	5 €
Formule PRÊT PONCTUEL pour animation spécifique sans adhésion	
Tarif unique de 8 € par emprunt	
CAUTION pour l'emprunt de grands jeux *réservé aux abonnés	
Caution	200 €
PENALITES	
Pièces manquantes (jeu utilisable)	1 € par pièce
Retard	3 € par semaine
Le jeu cassé, perdu ou inutilisable	L'emprunteur doit le remplacer par le même jeu. A défaut, il est demandé à l'emprunteur : ⇒ Soit le paiement du jeu ou de la pièce de remplacement ⇒ Soit une participation tenant compte de la vétusté annuelle : valeur d'achat du jeu avec un abattement de 20% par année de mise en service <u>La participation ne saurait être inférieure à 20% de la valeur d'achat.</u>

Conseil Communautaire du 12 Nov. 2019, délibération n° 2019-229, applicable au 1^{er} janvier 2020